



Collège du Val de Vire : une association est née

Le collectif contre la fermeture du collège du Val de Vire s'est réuni vendredi 24 février. Objectif : constituer une association afin de continuer la mobilisation dans de bonnes conditions. Au fil des mois, les actions de lutte ont évolué. Si les manifestations et les prises de parole lors des conseils font partie du passé, le présent se déroule devant le tribunal administratif de Caen.

La décision du tribunal le 7 mars

Le collectif, *via* son avocate, espère pouvoir bloquer la décision du département du Calvados. L'idée est d'attaquer en premier lieu la mise en place d'une double sectorisation. Cette mesure permettrait aux parents d'inscrire leurs enfants au collège de Maupas ou du Val de Vire librement, à la prochaine rentrée. Le collectif attaque cette mesure sur le fond puisqu'elle serait censée n'être recevable que pour des raisons de mixité sociale, alors que le Département avancerait des arguments démographiques. Le 7 mars prochain, le tribunal rendra sa décision quant à la faisabilité ou pas d'une procédure.

Un budget prévisionnel

Pour mettre tout le système judiciaire en route, le collectif a lancé une cagnotte, fait une demande de subvention à la mairie de Vire Normandie. « **Nous allons également présenter des demandes de dons aux entreprises locales** », expliquait Nathalie Michaux.

C'est donc sous forme associative que le travail va continuer. Cyril Le Roux et Elise Montecot ont été élus co-présidents et Nathalie Michaux, trésorière. Le budget prévisionnel est fixé à 5 500 €. Il s'agit de couvrir les frais d'avocate à hauteur de 5 400 €. L'association, qui prévoit aussi quelques dépenses liées aux démarches administratives, espère obtenir 1 000 € de la collectivité. Les élus trancheront le 27 mars prochain à l'occasion de la réunion du conseil municipal.

Isabelle INNOCENTI



Vendredi 24 février, les membres du collectif ont structuré leur engagement.